

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

DECISION DU PRESIDENT N°20200205-2

OBJET : CONVENTION POUR LA COLLECTE DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES USAGES.

LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20190703-3 du 03 juillet 2019 portant répartition des délégations au Président et au bureau de la communauté de communes, en vertu de l'article 2 « en matière contractuelle » de cette délibération, le Président de Pré-Bocage Intercom a pouvoir pour « prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de son (ses) avenant(s), conclus sans effet financier pour la communautés de communes ou ayant pour objet la perception par la Communauté de communes d'une recette ; sont exclues les conventions de délégations de services publics et leur(s) avenant(s) »

Considérant que la collecte des consommables usagées sur les déchèteries n'étaient pas contractualisée auprès de Pré-Bocage Intercom,

Considérant que ces déchets ne doivent pas être collectés avec les ordures ménagères,

DECIDE

ARTICLE 1 : De contracter, auprès de la société DMD Normandie, une convention de collecte des consommables informatiques usagées en vue de leur valorisation et/ou leur élimination à titre gratuit.

ARTICLE 2 : Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Fait à Les Monts d'Aunay
Le 05 février 2020

Le Président,
Gérard LEGUAY

